



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 novembre 2007
19 h**

**Séance tenue le lundi 26 novembre 2007
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mesdames et Messieurs Gérald Tremblay, Allmand, Applebaum, Barbe, Beaudoin, Bélanger, Bélisle, Bergeron, Bernier-Genest, Bissonnet, Bittar, Blanchard, Campbell, Cartier, Cowell-Postras, Dauphin, Demers, Deros, Deschamps, DeSousa, Dompierre, Du Sault, Dubois, Eloyan, Farinacci, Forcillo, Fotopulos, Gibeau, Grondin, Hamel, Hénault, Infantino, Labonté, Labrecque Lachance, Lapointe, Lavallée, Maciocia, Magri, Marotte, Martinez, Miranda, Montmorency, Montpetit, Perri, Prescott, Primeau, Purcell, Rotrand, Samson, Sénécal, St-Arnaud, St-Onge, Tassé, Thériault, Tremblay, Trudel, Venneri, Ward, Worth, Zajdel et Zampino.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Messieurs Gibeau et Montmorency.

ABSENCES AVEC MOTIF :

Madame Sévigny.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe par intérim
M. Yves Saindon, Greffier par intérim

M. Marcel Parent, président du conseil, souligne le décès de M. Gerry Snyder, ex-membre du conseil et du comité exécutif qui a été le principal artisan de la venue des Expos à Montréal.

Le président du conseil déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il demande également aux membres d'avoir une pensée spéciale pour les citoyens du Bangladesh victimes du cyclone Sidr.

Le maire Tremblay souligne la présence d'une délégation de la ville d'Hamamatsu, dont fait partie le maire M. Suzuki qui sera l'hôte des Mosaïcultures 2009. Le maire souligne également la présence du consul général du Japon à Montréal et son épouse ainsi que celle de représentants du Comité international des Mosaïcultures.

Le maire Tremblay réitère au maire Suzuki l'entière collaboration de la Ville de Montréal au comité organisateur des Mosaïcultures 2009.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Louis-François Trépanier	Mme Francine Sénécal	Fermeture du centre intérieur de planches à roulettes Orkus le 15 décembre / Raisons justifiant le financement d'études de faisabilité du TAZ au détriment d'un partenariat avec Orkus évitant que les jeunes soient dans la rue
M. Robert Brunet	M. Gérald Tremblay	Respect des engagements en matière de logements sociaux et communautaires dans l'arrondissement de Ville-Marie
M. Éric Michaud	M. Gérald Tremblay	Dérogations au plan d'urbanisme et non-respect de la stratégie en matière de logements sociaux et communautaires dans le projet de la Gare Viger / Prise en compte des recommandations de l'Office de consultation publique sur ce projet résidentiel
M. Francis Lapierre	M. André Lavallée	Autoroute Notre-Dame et plan de transport / Risque d'exclusion de certains usagers du transport en commun s'il y a augmentation des tarifs en 2008
M. Dylan Gallagher	M. Gérald Tremblay (Mme Francine Sénécal)	Intentions de la Ville quant aux investissements dans un parc intérieur de planches à roulettes / Aide financière pour le parc Orkus
M. Serge Williams	Mme Francine Senécal	Collaboration souhaitable entre Taz et Orkus aux fins d'un partage des fonds disponibles / Échéancier du projet Taz
Mme Sharon Freedman	M. Gérald Tremblay (M. Marvin Rotrand)	Liaison ferroviaire rapide entre Montréal et New York / Souplesse dans l'application des règles de stationnement en période des fêtes / Viabilité des commerces dans certains quartiers de Montréal en raison des tarifs des parcomètres
		Dépôt de document
M. Michael Shafter	M. Gérald Tremblay	Emplacement permanent pour le groupe Infnitheatre favorisant l'essor de la culture anglophone / Projets futurs pour les arts à Montréal
		Dépôt de document
M. Joseph Brillant Centaines	M. Gérald Tremblay (M. Sammy Forcillo)	Développements récents sur la gouvernance du centre-ville / Résultats de la consultation publique sur le projet de pharmacie Pharmaprix dans l'arrondissement de Ville-Marie

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Louis Langevin	M. Frank Zampino	Répartition du compte de taxes selon les services rendus à la population
M. Peter Nikolantonakis	M. Gérald Tremblay	Installation des systèmes « APS » dans le secteur de Parc-Extension pour faciliter la traverse des intersections aux personnes atteintes de déficience visuelle
M. Gilbert Bauer	M. Gérald Tremblay	Assurance à l'effet que la gestion de l'eau sera assurée par l'administration montréalaise / Exclusion de certaines institutions à considérer lors de l'installation des compteurs d'eau
Mme Lucie Verret	M. Gérald Tremblay (M. Alan DeSousa) (Mme Marie-Andrée Beaudoin)	Préoccupations quant au prolongement du boulevard Cavendish jusqu'à la rue Toupin / Mesures d'atténuation de la circulation requises pour la quiétude et la sécurité des citoyens Dépôt de documents

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 20 h 07.

Il est proposé par Mme Claire St-Arnaud

appuyé par Mme Noushig Eloyan

Et résolu :

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Marion	M. Gérald Tremblay (M. Alan DeSousa)	Révision du tracé de prolongement du boulevard Cavendish pour assurer la paix du secteur Toupin
M. Guillaume Blouin-Beaudoin	M. André Lavallée	Appui à une motion favorisant l'instauration d'un péage pour entrer à Montréal Dépôt de documents
M. Robert Stec	M. Gérald Tremblay (M. Sammy Forcillo)	État de la chaussée de la rue Sherbrooke, entre la rue de Lorimier et la rue Bourbonnière / investissements requis
M. Jacques Dagenais	M. Gérald Tremblay (Mme Francine Sénécal)	Organisation d'une parade à l'occasion de la Fête des neiges et possibilité d'accompagnement par un service de la Ville Dépôt de documents

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Earl Rodrigue	M. Gérald Tremblay (M. Alain Tassé)	Achat de mobilier de terrasse pour le restaurant Crescendo par l'arrondissement de Verdun / Absence de parcomètres à proximité du restaurant Crescendo
M. Jocelyn Le Hin	M. Claude Dauphin	Enquête sur des événements survenus le 28 août 2007 lors de son arrestation par le SPVM

À 20 h 30, le président du conseil suspend temporairement la séance du conseil.

À 20 h 50, le conseil reprend ses travaux à la période de questions des citoyens.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Stefan Pleszczyński	M. André Lavallée (Mme Anie Samson)	Gare de triage Outremont et concertation avec les organismes du milieu afin de bonifier le projet d'implantation du campus de l'université de Montréal Dépôt d'une pétition

À l'expiration du délai imparti pour la prolongation de la période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 21 h.

M. François Purcell confirme la présence de M. Benoît Labonté, Mme Soraya Martinez et de M. Karim Boulos au sein de Vision Montréal et leur souhaite la bienvenue.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous adressent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Noushig Eloyan	M. Gérald Tremblay	Élargir le mandat du vérificateur général de la Ville / Transparence dans la gestion des 19 arrondissements de la Ville
Mme Claire St-Arnaud	M. André Lavallée	Dossier de la rue Notre-Dame – État de la situation en regard des négociations avec le CN / Mise en place du bureau technique et fréquence des rencontres
M. François Purcell	M. Gérald Tremblay	Attribution de contrats dans l'arrondissement d'Outremont / Résultats des enquêtes en cours
Mme Lyn Thériault	M. Frank Zampino	Disponibilité d'un montant de 500 000 \$ pour la rénovation du Centre Pierre-Charbonneau

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 21 h 19.

3 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Madame Anie Samson dépose une pétition signée par approximativement 5200 personnes – Association des locataires de Villeray - pour le droit social au logement.

4 - Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (volet Ville et volet agglomération) du 1^{er} au 31 octobre 2007.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions attribuées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 octobre 2007.
- 4.03 Dépôt de rapports du comité exécutif ayant trait au rapport d'une commission du conseil
Aucun document n'est déposé.
- 4.04 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes du 1^{er} au 28 octobre 2007.

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement ».

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites des membres du conseil ».

Monsieur Frank Zampino dépose les documents suivants :

- Réponse à Monsieur William Morris – Divers aspects financiers dans l'arrondissement d'Outremont – Congrégation Munchas Elozer Munkas.
- Réponse à Monsieur Gaëtan Primeau – Délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au conseil de la Ville de Montréal.

Monsieur François Purcell dépose le document suivant :

- Question écrite déjà déposée au Conseil du 28 mai 2007 – Le réseau routier de la Ville de Montréal.

Monsieur Marcel Tremblay dépose le document suivant :

- Réponse à Madame Claire Saint-Arnaud – Accès aux documents des instances.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport sur la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2007

- 7.02 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.
- 7.03 Dépôt de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé : « Montréal, ma ville, mon choix? » portant sur le sentiment d'appartenance des jeunes Montréalais.

Monsieur Marcel Parent dépose les documents suivants :

- Reddition de comptes du Bureau du vérificateur général.
- Plan de la salle du Conseil.
- Lettre de Monsieur François Purcell, chef de Vision Montréal confirmant que Madame Soraya Martinez est officiellement membre du caucus de Vision Montréal.
- Lettre de Monsieur François Purcell, chef de Vision Montréal confirmant que Monsieur Benoît Labonté est officiellement membre du caucus de Vision Montréal.
- Lettre de Monsieur François Purcell, chef de Vision Montréal confirmant que Monsieur Karim Boulos est officiellement membre du caucus de Vision Montréal.

8 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

- 8.01 Monsieur Gilles Grondin dépose le rapport de consultation et recommandations de la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie sur le projet de politique intitulé « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal ».

Un débat s'engage.

- 8.02 Madame Carole Du Sault dépose le rapport de consultation et recommandations de la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie sur le bilan 2005-2007 de la mise en œuvre de la politique de l'arbre.

Un débat s'engage.

- 8.03 Madame Manon Barbe dépose le rapport de consultation et recommandations de la Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif sur le bilan 2006-2007 de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Montréal.

Un débat s'engage.

- 8.04 Madame Manon Barbe dépose le rapport de consultation et recommandations de la Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif sur l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie d'inclusion des logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

Un débat s'engage.

8.05 Monsieur Bertrand A. Ward dépose le rapport de consultation et recommandations de la Commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain sur les changements proposés au mode de confection des enveloppes budgétaires des arrondissements de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Un débat s'engage.

CM07 0739

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal

Il est proposé par M. Claude Trudel
 appuyé par M. Frank Zampino

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 novembre 2007, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y ajoutant l'article 15.02, en y retirant les articles 15.01, 80.01 (20.03), (20.16), (20.17) et (20.29) et en y modifiant le libellé de l'article 80.01 (20.23) afin que le montant de la dépense à autoriser se lise comme suit : 423 633 198 \$.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Claire St-Arnaud
 appuyé par Mme Noushig Eloyan

De procéder à un vote enregistré sur l'article 11.01

Le greffier par intérim fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Messieurs et Mesdames Tremblay, Zampino, Maciocia, Marcel Tremblay, Sénécal, Beaudoin, Dauphin, Fotopulos, Forcillo, Trudel, Allmand, Venneri, Bittar, Barbe, Prescott, Rotrand, Cowell-Poitras, Bélanger, Bissonnet, Worth, Montpetit, Deschamps, Ward, Campbell, Marotte, Perri, Demers, Du Sault, Dubois, Labrecque, Bernier-Genest, Miranda, Hénault et Bélisle (34)

Votent contre: Mesdames et Messieurs Eloyan, St-Arnaud, Samson, Purcell, Labonté, Thériault, Cartier, Dompierre, Martinez et Blanchard (10)

Ouverture des portes: Les conseillers Lavallée, DeSousa, Infantino, Farinacci, Lapointe, Lachance, Magri, St-Onge et Tassé entrent dans la salle des délibérations immédiatement après la proclamation du résultat du vote et déclarent que s'ils avaient été présents au moment de ce vote, ils auraient voté en faveur de cette proposition. (9)

Les conseillers Deros, Primeau et Bergeron entrent dans la salle des délibérations immédiatement après la proclamation du résultat du vote et déclarent que s'ils avaient été présents au moment de ce vote, ils auraient voté contre de cette proposition. (3)

Résultat: En faveur : 43
 Contre : 13

Le président du conseil déclare la proposition adoptée à la majorité des voix et il est

RÉSOLU :

en conséquence.

11.01

CM07 0740

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal tenue le 22 octobre 2007

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 octobre 2007, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et suivant le certificat du 15 novembre 2007 émis par le greffier par intérim.

Adopté à l'unanimité.

11.02

Article 15.01

Retiré séance tenante (Voir article 11.01)

À 22 h 30, le président du conseil suspend temporairement la séance du conseil.

À 22 h 35, le conseil reprend ses travaux à l'article 15.02.

CM07 0741

Proclamation d'aide aux survivants du cyclone Sidr au Bangladesh (Ajout)

Considérant que le Bangladesh est confronté à une « crise nationale » à cause de l'ampleur des destructions provoquées par Sidr, le pire cyclone survenu depuis seize ans dans ce pays;

Considérant que ce cyclone a fait plus de 3 200 morts et que 4 millions de Bangladais sont maintenant sinistrés et que les autorités craignent que ce bilan ne s'alourdisse;

Considérant que la moitié des survivants de ce cyclone sont des enfants, dont 400 000 ont moins de 5 ans;

Considérant que selon la Croix-Rouge, plus de 7 millions de personnes sont dans le besoin;

Considérant qu'au sud de la capitale, des villages ont été rayés de la carte par le cyclone qui a balayé des dizaines de milliers de maisons;

Considérant que de nombreux Montréalais et Montréalaises originaires du Bangladesh sont personnellement touchés par cette situation qui affecte parents et amis;

Il est proposé par Mme Anie Samson
Mme Mary Deros

appuyé par M. Marcel Tremblay

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal offre sa sympathie aux familles éprouvées par cette catastrophe tant à Montréal qu'au Bangladesh;

- 2- que la Ville de Montréal verse une somme de 5 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne pour venir en aide aux sinistrés;
- 3- qu'une copie de cette résolution soit acheminée aux autorités du Bangladesh par l'entremise de leurs représentants consulaires ou diplomatiques au Canada.

Adopté à l'unanimité.

15.02

Il est proposé par M. Claude Trudel
 appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM07 0742

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec Reliure Leduc inc. et Atelier de reliure - La Renaissance, pour la fourniture d'un service de reliure de documents - appel d'offres public 07-10448 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 octobre 2007 par sa résolution CE07 1724;

Il est proposé par M. Claude Trudel
 appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- de conclure une entente cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture d'un service de reliure de documents;
- 2- d'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes, Reliure Leduc. inc. et Atelier de reliure La Renaissance, la commande à cette fin en regard des articles indiqués ci-après, aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-10448 et au tableau des prix joint au rapport du directeur;

Firmes	Articles
Reliure Leduc inc.	1, 2, 3, 5 et 6
Atelier de reliure - La Renaissance	4

le tout sujet à l'autorisation des dépenses à être effectuées au fur et à mesure des besoins.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1071558002

CM07 0743

Approuver la prolongation de bail par lequel la Ville loue à Danse-Cité inc., à des fins de bureaux, un espace au 4e étage de l'édifice situé au 3680, rue Jeanne-Mance, local 426, d'une superficie d'environ 75 mètres carrés, pour une période de cinq ans, à compter du 1er août 2007, moyennant un loyer total de 40 084,77 \$, excluant la TPS

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 octobre 2007 par sa résolution CE07 1703;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à Danse-Cité inc., le local 426 d'environ 75 m², situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} août 2007 à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 40 084,77 \$ excluant la TPS, le tout selon les termes et conditions stipulés au renouvellement du bail de location;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1070259009

CM07 0744

Approuver la prolongation de bail par lequel la Ville loue au Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM), à des fins de bureaux, un espace au 4e étage de l'édifice situé au 3680, rue Jeanne-Mance, local 430, d'une superficie d'environ 107 mètres carrés, pour une période de cinq ans à compter du 1er décembre 2007, moyennant un loyer total de 49 394,77 \$, excluant la TPS

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 octobre 2007 par sa résolution CE07 1731;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue au Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM), le local 430 d'environ 107 m², situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période additionnelle de cinq ans à compter du 1^{er} décembre 2007, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 49 394,77 \$, excluant la TPS, le tout selon les termes et conditions stipulés au renouvellement du bail de location;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1070259011

CM07 0745

Prolonger pour une période de deux ans la réserve, à des fins de parc et de voie cyclable, des terrains localisés entre l'avenue Bennett et la cour de triage de Longue-Pointe

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 octobre 2007 par sa résolution CE07 1726;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- de prolonger de deux années supplémentaires la réserve, à des fins de parc et de voie cyclable, des immeubles visés aux plans suivants, localisés entre l'avenue Bennett et la cour de triage de Longue-Pointe (CM04 0720) :
 - A-45 Maisonneuve;
 - B-70 Maisonneuve;
 - C-75 Maisonneuve;
 - L-100 Maisonneuve;
 - S-59 Maisonneuve;
 - T-33 Maisonneuve;
 - V-47 Maisonneuve.
- 2- d'autoriser la directrice du Service du contentieux de la Ville de Montréal à entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1073384002

CM07 0746

Autoriser la cession de l'entente-cadre pour la fourniture de peinture de signalisation routière conclue avec la Société Laurentide inc. en faveur de Ennis Paint Canada ULC pour une durée de 30 mois, jusqu'au 26 août 2010, selon les mêmes conditions

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2007 par sa résolution CE07 1797;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- d'autoriser la cession de l'entente-cadre pour la fourniture de peinture de signalisation routière conclue avec la Société Laurentide inc. (CM07 0482) en faveur de Ennis Paint Canada ULC pour compléter la durée de l'entente, soit approximativement 30 mois, à compter de la date de la résolution y donnant effet jusqu'au 26 août 2010, selon les mêmes termes et conditions;
- 2- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1074671003

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM07 0747

Octroyer un contrat à Les Excavations Super Inc. pour la reconstruction d'un égout combiné (235m) et d'une conduite d'eau secondaire (235m) dans les rues Payette et Saint-Philippe, au prix total approximatif de 1 787 530,20 \$, taxes incluses - appel d'offres public 9383 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2007 par sa résolution CE07 1806;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 881 530,20 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Payette, de la rue de Chatham à la rue des Seigneurs et dans la rue Saint-Philippe, de la rue Saint-Antoine Ouest à la rue de Richelieu, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les Excavations Super inc., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 787 530,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9383;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1073443023

CM07 0748

Octroyer un contrat à Construction Arctic Béluga inc. pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire (332m) dans la rue De Lanaudière, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Gilford, au prix total approximatif de 1 070 047 \$, taxes incluses - appel d'offres public 9393 - (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2007 par sa résolution CE07 1809;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 149 547 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue De Lanaudière, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Gilford, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Arctic Béluga inc., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 070 047 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publics 9393;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1074712007

CM07 0749

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à 4147243 Canada inc. firme ayant offert le prix le plus élevé lors de l'ouverture de l'appel public de propositions pour la vente d'un terrain vacant commercial situé sur le versant est de l'avenue Papineau, entre la rue Barnabé-Larocque et le boulevard Crémazie, constitué du lot 2 497 819 du cadastre du Québec, pour la somme de 2 250 500 \$, plus taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2007 par sa résolution CE07 1817;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la compagnie 4147243 Canada inc., cette dernière ayant offert le prix le plus élevé dans le cadre de l'appel public de propositions visant la vente d'un terrain vague commercial d'une superficie de 8 676,4 mètres carrés, situé sur le versant est de l'avenue Papineau, entre la rue Barnabé-Larocque et le boulevard Crémazie dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (Complexe environnemental Saint-Michel), constitué du lot 2 497 819 du cadastre du Québec, soit la somme de 2 250 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1074311001

CM07 0750

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société TELUS Communications, à des fins de site de télécommunication sur pylône avec une voûte d'équipement, une partie du terrain servant au dépôt des neiges usées, au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds, constituée d'une partie du lot 1 977 652 du cadastre du Québec, pour une période de 5 ans à compter du 1er décembre 2007, pour un montant de 16 000 \$, plus taxes, la première année, avec augmentation de 3 % pour les années subséquentes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2007 par sa résolution CE07 1819;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Société TELUS Communications, à des fins de site de télécommunications sur pylône, avec une voûte d'équipement, une partie du terrain servant au dépôt des neiges usées, au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué d'une partie du lot 1 977 652 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 516,50 mètres carrés, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2007 pour la somme de 16 000 \$, plus taxes, la première année, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1070515003

CM07 0751

Approuver la prolongation de bail par lequel Place Jean-Talon loue à la Ville, aux fins des activités du centre local d'emploi Parc-Extension, des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 7077, avenue du Parc, d'une superficie approximative de 946,50 mètres carrés, pour une période de 5 ans à compter du 1er mai 2005, moyennant un loyer annuel de 191 552,23 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2007 par sa résolution CE07 1821;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation du bail par lequel Place Jean-Talon loue à la Ville, aux fins des activités du centre local d'emploi Parc-Extension, des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 7077, avenue du Parc, d'une superficie approximative de 946,50 mètres carrés, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} mai 2005, moyennant un loyer annuel de 191 552,23 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1071195010

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM07 0752

Approuver le projet d'acte aux termes duquel Technoparc Saint-Laurent hypothèque en faveur de la Ville deux nouveaux emplacements (lots 2 642 905 et 2 455 249 du cadastre du Québec)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2007 par sa résolution CE07 1828;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte aux termes duquel Technoparc Saint-Laurent hypothèque en faveur de la Ville les lots 2 642 905 et 2 455 249 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1073911006

CM07 0753

Approuver le projet d'acte par lequel la Société immobilière du Canada CLC limitée cède à la Ville, à titre gratuit, le parc de la Pointe de la Cité du Havre situé à l'extrémité nord de l'avenue Pierre-Dupuy et de part et d'autre du pont de la Concorde et constitué du lot 2 296 252 du cadastre du Québec

Monsieur Benoît Labonté déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2007 par sa résolution CE07 1816;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Société immobilière du Canada CLC limitée (SIC) cède à la Ville, à titre gratuit, à des fins de parc, un terrain avec aménagements et équipements, à savoir le Parc de la Pointe de Cité du Havre ci-après nommé « l'Immeuble », constitué du lot 2 296 252 du cadastre du Québec, d'une superficie de 42 462,8 mètres carrés, situé à l'extrémité nord de l'avenue Pierre-Dupuy et de part et d'autre du pont de la Concorde, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

- 2- d'identifier l'immeuble comme un bien relevant de la compétence du conseil de la Ville, conformément aux dispositions du 2^e paragraphe de l'article 94 de la Charte.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1074306004

CM07 0754

Octroyer un contrat à Bentech Construction 9075-3856 Québec inc. pour la reconstruction d'un égout combiné (445 m) et d'une conduite d'eau secondaire (515 m), là où requis, dans la rue Saint-Roch, l'avenue Wiseman et l'avenue Ball, au prix total approximatif de 3 185 000 \$, taxes incluses - appel d'offres public 9390 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2007 par sa résolution CE07 1830;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 352 400 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire, là où requis, dans les tronçons de rues suivantes : rue Saint-Roch, de l'avenue Stuart à l'avenue Bloomfield; l'avenue Wiseman, d'un point au sud de la rue Saint-Roch à un point au nord de la rue Saint-Roch; l'avenue Ball, de l'avenue Wiseman à l'avenue Outremont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Bentech Construction inc., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 3 185 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9390;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1074002063

CM07 0755

Octroyer un contrat à Construction Canasa inc. pour la reconstruction d'un égout combiné (186 m) et d'une conduite d'eau secondaire (198 m), là où requis, dans les rues Molières et Ogilvy, au prix total approximatif de 1 194 900 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9387 - (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2007 par sa résolution CE07 1831;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 258 200 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire, là où requis, dans les tronçons de rues suivantes : rue Molière, du boulevard Saint-Laurent à la rue Casgrain; rue Ogilvy, de la rue Stewart à la rue Wiseman, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Canasa inc., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 194 900 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9387;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1073443026

CM07 0756

Octroyer un soutien financier de 300 000 \$ non récurrent au CPE Coeurs de l'Île afin de contribuer au projet de relocalisation de la nouvelle garderie dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 novembre 2007 par sa résolution CE07 1871;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non-récurrent de 300 000 \$ au Centre de la petite enfance (CPE) Coeurs de l'Île afin de contribuer au projet de relocalisation de la nouvelle garderie dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de mandater le Service du capital humain pour assurer la gestion de cette convention;
- 4- d'autoriser le directeur principal du Service du capital humain, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1070321001

CM07 0757

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par expropriation, à des fins de place publique, des terrains constitués des lots 2 160 616, 2 160 618 et 2 160 619 du cadastre du Québec, sans bâtisse érigée, tels qu'indiqués aux plans C-135 (article 1) et C-136 (articles 1 et 2) Saint-Laurent / Autoriser une dépense de 7,3 M\$ à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2007 par sa résolution CE07 1833;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, à des fins de place publique, des terrains constitués des lots 2 160 616, 2 160 618 et 2 160 619 du cadastre du Québec, conformément au plan C-135 (article 1) et C-136 (articles 1 et 2) Saint-Laurent;
- 2- de mandater la direction du Contentieux pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3- de décréter que le conseil municipal de la Ville exerce les compétences de la Ville à l'égard de cet équipement culturel;
- 4- d'autoriser une dépense de 7,3 M\$ pour cette acquisition;
- 5- d'autoriser le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine à garder en disponibilité la somme de 7,3 M\$ ci-dessus mentionnée pour pourvoir aux indemnités à être versées aux expropriés et à déposer à la Cour supérieure, sur demande de la direction du Contentieux, le montant de l'indemnité provisionnelle prévue par la Loi, si nécessaire;
- 6- d'autoriser un virement de 1,9 M\$ en provenance du budget d'agglomération du projet 35015 du Service des finances vers le budget municipal du projet 35010 du Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine, afin de couvrir un engagement de 2006, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 7- d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1071233017

CM07 0758

Garantir le prêt renouvelé par la Société d'habitation et de développement de Montréal pour le financement du programme d'acquisition de logements locatifs et du programme d'acquisition de maison de chambres

Considérant que le prêt contracté auprès de la Banque de Nouvelle-Écosse pour le financement du programme d'acquisition de logements locatifs et du programme d'acquisition de maison de chambres est venu à échéance le 31 octobre 2007;

Considérant les dispositions de l'article 228, 2e alinéa, paragraphe 2e, Annexe 1-C de la Charte de la Ville de Montréal qui autorisent la Ville à garantir la dette contractée par une personne morale constituée à la requête de la Ville et qui sont applicables à la Société d'habitation et de développement de Montréal;

Considérant la décision du Conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal, lors de sa réunion du 25 octobre 2007, de retenir la proposition de renouvellement présentée par la Banque de la Nouvelle-Écosse;

Vu la recommandation du comité exécutif du 7 novembre 2007, par sa résolution CE07 1768;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

qu'en cas de défaut de la Société d'habitation et de développement de Montréal (la « Société ») de payer au prêteur (le « Prêteur ») nommé en vertu de la convention de crédit à laquelle il est fait référence ci-après (la « Convention de crédit »), les sommes qui pourraient être dues aux termes de cette Convention de crédit, que la Ville, dans les 90 jours de la réception d'un avis écrit avisant le Trésorier de la Ville que la Société est ainsi en défaut aux termes de la Convention de crédit et ce, sans autre avis ni délai, paye au Prêteur, sans bénéfice de discussion ni de division, les sommes en capital, intérêts et frais dus en vertu de la Convention de crédit au fur et à mesure de leurs échéances respectives mais à concurrence seulement des sommes dues auxdites échéances, selon le cas, aux termes de la Convention de crédit, sans qu'il n'y ait accélération ni déchéance du terme;

cette garantie est continue et ne pourra être révoquée par la Ville tant que toutes les sommes dues en vertu de la Convention de crédit n'auront pas été irrévocablement payées;

les obligations de la Ville aux termes de cette garantie ne seront pas réduites, notamment dans les cas suivants :

- le fait que le prêteur ne se prévaut pas d'un défaut en vertu de la Convention de crédit ou fasse des avances malgré l'existence d'un tel défaut;
- un sursis ou délai de paiement est accordé à la Société;
- la prorogation du terme, le renouvellement ou la reconduction de la Convention de crédit ou de quelqu'une de ses dispositions;
- le fait qu'une des dispositions de la Convention de crédit est déclarée nulle;
- tout paiement, toute subrogation ou toute cession dans le cadre d'une modification de la participation du prêteur aux crédits faisant l'objet de la Convention de crédit, étant entendu que les obligations de la Ville n'en seront pas augmentées et que les ajustements requis seront effectués en conséquence;
- toute fusion ou tout changement ou perte de l'existence juridique de la Société ou toute cession d'une partie importante de son entreprise;
- tout cas d'insolvabilité de la Société, incluant le cas où la Société fait faillite ou se prévaut des dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

La Convention de crédit pourra être modifiée par les parties sans le consentement de la Ville qui continuera d'être entièrement liée par les présentes après telles modifications, mais toutes telles modifications ne devront pas avoir pour effet d'augmenter, sauf s'il s'agit d'augmentations de la tarification applicable à la marge de crédit d'exploitation faites conformément à la Convention de crédit, la responsabilité de la Ville aux termes des présentes.

Un relevé écrit du registre tenu par le Prêteur indiquant tout montant dû par la Société en vertu de la Convention de crédit constituera une preuve *prima facie* de ce montant, le tout sous réserve du droit de la Ville d'obtenir, après demande, toute information pertinente.

La Ville ne pourra réclamer contre la Société le remboursement d'aucune somme qu'elle aura payée en vertu des présentes tant que toutes les sommes pouvant être dues en vertu de la Convention de crédit n'auront pas été entièrement payées.

L'engagement de la Ville exprimé aux présentes n'aura pas à être constaté dans des écrits distincts de la présente résolution, la livraison à l'Agent d'une copie certifiée conforme de celle-ci devant suffire à lier la Ville de façon irrévocable.

La présente résolution exprime l'engagement complet de la Ville envers le prêteur partie à la convention de crédit suivante :

DATE : Novembre 2007

AGENT : Banque de Nouvelle-Écosse

PRÊT À TERME :

Montant total : 74 000 000 \$ Can.

Terme : Novembre 2012 (5 ans)

MARGE DE CRÉDIT D'EXPLOITATION :

Montant total : 5 000 000 \$ Can. (si utilisé)

Échéance : Novembre 2008 (renouvellement annuel)

Adopté à l'unanimité.

30.01 1070303005

CM07 0759

Abrogation de la résolution relative à la confection du rôle de la valeur locative - RASOP

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2007 par sa résolution CE07 1841;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

d'abroger la résolution 57895 de la séance du comité exécutif du 24 avril 1972 relative à la confection du rôle de la valeur locative ou tout autre résolution au même effet.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Claire St-Arnaud

appuyé par Mme Noushig Eloyan

De procéder à un vote à main levée sur l'article 30.02.

La proposition est agréée.

L'article 30.02, étant mis aux voix, le conseil se partage comme suit :

En faveur : 41

Contre : 12

Le président du conseil déclare l'article 30.02 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU :

en conséquence.

30.02 1073839003

À 23 h, le président du conseil ajourne la séance à 9 h 30, le mardi 27 novembre 2007.



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 novembre 2007**

19 h

**Séance tenue le mardi 27 novembre 2007
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mesdames et Messieurs Gérald Tremblay, Allmand, Applebaum, Barbe, Beaudoin, Bélanger, Bélisle, Bernier-Genest, Bissonnet, Bittar, Blanchard, Campbell, Cartier, Dauphin, Demers, Deschamps, DeSousa, Dompierre, Du Sault, Dubois, Eloyan, Farinacci, Forcillo, Fotopulos, Grondin, Hamel, Hénault, Infantino, Labonté, Lachance, Lavallée, Marotte, Martinez, Miranda, Montmorency, Parent, Perri, Primeau, Rotrand, Sénécal, St-Arnaud, St-Onge, Tassé, Thériault, Tremblay, Trudel, Venneri, Worth et Zampino.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Madame Cowell-Poitras et Messieurs Zajdel, Lapointe, Lachance, Gibeau, Magri, Ward et Purcell.

ABSENCES :

Messieurs Labrecque, Bergeron et Montmorency.

ABSENCES AVEC MOTIF :

Mesdames Sévigny, Samson, Deros et Monsieur Maciocia.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe par intérim
M. Yves Saindon, Greffier par intérim

M. Marcel Parent, président du conseil, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Earl Rodrigue	Mme Ginette Marotte (M. Alain Tassé)	Suivi concernant une plainte portant sur le manque d'espaces de stationnement à la marina de l'arrondissement de Verdun / Disparités dans les investissements et l'entretien de la marina - vs - le restaurant Crescendo

N'ayant plus d'intervenant, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 9 h 41.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous adressent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Mme Noushig Eloyan	M. Gérald Tremblay (Mme Marie-Andrée Beaudoin)	Processus d'embauche du personnel de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville / Dévoilement des résultats de l'enquête administrative en cours
M. Marvin Rotrand	M. Claude Dauphin	Moratoire sur l'utilisation des pistolets Tazer / Étude indépendante sur leur sécurité d'utilisation et informations sur leur usage par le SPVM

N'ayant plus d'intervenant, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 9 h 55.

Le conseil reprend l'étude de l'ordre du jour à l'article 41.01

CM07 0760

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Everett entre la 20^e Avenue et la 21^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Everett entre la 20^e Avenue et la 21^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1074501005

CM07 0761

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (numéro 2106 des règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard, modifié)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (numéro 2106 des règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard, modifié) » l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1072643027

CM07 0762

Avis de motion - Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments à usage dérogatoire

Avis de motion - Règlement de délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement concernant l'application conjointe d'un programme de subventions relatives aux bâtiments à usage dérogatoire

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments à usage dérogatoire » l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement intitulé « Règlement de délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement concernant l'application conjointe d'un programme de subventions relatives aux bâtiments à usage dérogatoire » l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1071628003

CM07 0763

Avis de motion - Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement intitulé « Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1073430002

CM07 0764

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 2 900 000 \$ pour la conception et la construction du complexe aquatique et sportif de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 900 000 \$ pour la conception et la construction du complexe aquatique et sportif de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1070952003

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM07 0765

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 925 000 \$ pour le financement des travaux d'éclairage de rues ainsi que pour l'enfouissement des fils conducteurs dans le secteur patrimonial de la maison Saint-Gabriel

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 925 000 \$ pour le financement des travaux d'éclairage de rues ainsi que pour l'enfouissement des fils conducteurs dans le secteur patrimonial de la maison Saint-Gabriel a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2007, par sa résolution CE07 1657;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 925 000 \$ pour le financement des travaux d'éclairage de rues ainsi que pour l'enfouissement des fils conducteurs dans le secteur patrimonial de la maison Saint-Gabriel », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1072837007

Règlement 07-039

CM07 0766

Adoption - Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., c. S-6.01)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., c. S-6.01) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2007, par sa résolution CE07 1656;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., c. S-6.01) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1073261004

Règlement 07-040

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM07 0767

Adoption - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) - densité de construction pour le 175 rue Sherbrooke Ouest

Attendu qu'à sa séance du 4 septembre 2007, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de créer le nouveau secteur établi 11-10 à la carte intitulée « La densité de construction »;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 1er octobre 2007, à 18 h, à la salle Lapointe de la Fraternité des policiers et policières de Montréal située au 450, rue Gilford, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 octobre 2007, par sa résolution CE07 1714;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

d'adopter, sans modification, le règlement 04-047-50 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.01 1070691003

Règlement 04-047-50

CM07 0768

Adoption - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) - densité de construction pour le 560, rue Crémazie Est

Attendu qu'à sa séance du 4 septembre 2007, le conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant la densité de construction, l'affectation du sol et le patrimoine bâti pour la grande propriété à caractère institutionnel située au 560, boulevard Crémazie Est;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 septembre 2007, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la résolution CA07 14 0302 du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension en date du 2 octobre 2007;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2007, par sa résolution CE07 1779;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

d'adopter, sans modification, le règlement 04-047-51 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.02 1070600006

Règlement 04-047-51

CM07 0769

Adoption - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) - densité de construction pour le projet de centre d'activités physiques (Le TAZ)

Attendu qu'à sa séance du 2 octobre 2007, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant la densité de construction, l'affectation du sol, les orientations pan-montréalaises, les parcs et espaces verts et les secteurs à transformer sur le terrain étant constitué d'une partie du lot 2 497 249 situé sur le côté est de l'avenue Papineau au nord de l'avenue Émile-Journault et ce, dans le cadre d'un projet de centre d'activités physiques (Le TAZ);

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 23 octobre 2007, à 18 h 15, à la Maison du citoyen située au 7501, rue François-Perrault, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la résolution CA07 14 0339 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 6 novembre 2007;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2007, par sa résolution CE07 1847;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

d'adopter, sans modification, le règlement 04-047-52 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.03 1072799029

Règlement 04-047-52

CM07 0770

Dépôt du rapport de consultation publique et adoption, avec modification, du Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (R.R.V.M., chapitre C-9.2)

Vu la résolution CM07 0523 du conseil municipal du 27 août 2007, adoptant comme projet de règlement P-07-031 le « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation des bâtiments (R.R.V.M., chapitre C-9.2) »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 octobre 2007, à 17 h, à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville située au 275, rue Notre-Dame Est, sur ce projet de règlement;

Attendu que suite à cette séance publique de consultation des modifications ont été apportées au projet de règlement P-07-031;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2007, par sa résolution CE07 1846;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- de prendre acte du rapport de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 octobre 2007 et de le déposer aux archives;
- 2- d'adopter, avec modifications, le règlement 07-031 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation des bâtiments (R.R.V.M., chapitre C-9.2) ».

Adopté à l'unanimité.

44.04 1070601005

Règlement 07-031

CM07 0771

Nommer le prolongement de la « rue du Trianon » au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin (lot 3 892 196) « rue du Trianon »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 octobre 2007 par sa résolution CE07 1741;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

de nommer le prolongement de la rue du Trianon, au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin (lot 3 892 196) « rue du Trianon ».

Adopté à l'unanimité.

46.01 1073203011

65 – Avis de motion des conseillers

Le président du conseil appelle le point 65 « Avis de motion des conseillers ».

CM07 0772

Motion - Déclaration de Montréal

Attendu que lors de la Conférence internationale sur les droits humains des LGBT tenue à Montréal dans le cadre des « Outgames » à l'été 2006 la « Déclaration de Montréal » sur les droits humains de la communauté lesbienne, gai, bisexuelle et transgenre (LGBT) a été endossée unanimement par l'ensemble des participants à la conférence;

Attendu qu'il y a lieu que les différentes instances gouvernementales, dont plus particulièrement les villes et leurs arrondissements, prennent toutes les mesures utiles pour protéger et promouvoir les droits de tous leurs citoyens, y compris ceux des LGBT;

Attendu que la Ville de Montréal appuie les valeurs d'égalité, de justice, de liberté et de paix prônées par la « Déclaration de Montréal »;

Il est proposé par M. Benoit Labonté

appuyé par Mme Claire St-Arnaud

d'endosser la « Déclaration de Montréal » adoptée dans le cadre de la Conférence internationale sur les droits humains des LGBT en 2006 et d'en favoriser l'application dans les politiques de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

À 22 h, M. Marcel Parent quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au conseiller Warren Allmand.

Il est proposé par M. Claude Trudel et du consentement unanime des membres présents

De procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

La proposition étant mise aux voix, le conseil se partage comme suit :

En faveur : 48
Contre : 3

Dissidence de Mme Noushig Eloyan :

au point 4 b) de la déclaration :

- texte sous la puce du 2e paragraphe de la page 7;
- texte sous la première puce du 3e paragraphe à la même page.

Le président du conseil déclare l'article 65.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

À 22 h 08, M. Marcel Parent reprend le fauteuil présidentiel.

CM07 0773**Motion concernant le respect de la quiétude des résidents du boulevard Toupin (raccordement du boulevard Cavendish)**

Attendu que le boulevard Toupin est et doit demeurer une voie locale;

Attendu les objectifs du Plan d'urbanisme quant à la protection des quartiers résidentiels;

Attendu que le raccordement du boulevard Cavendish vers le boulevard Toupin en fera une voie de transit majeure qui aura des effets négatifs importants sur la quiétude et la sécurité de ce secteur;

Attendu que ce raccordement direct amènera aussi une augmentation du trafic de transit sur la voie panoramique de Gouin;

Attendu que il est de première importance de préserver la qualité de vie des quartiers résidentiels si nous ne voulons pas voir nos familles désertier vers les couronnes;

Attendu les préoccupations de l'arrondissement de Saint-Laurent pour le désenclavement du Nouveau-Saint-Laurent;

Attendu qu'il existe des solutions plus acceptables pour le prolongement du boulevard Cavendish;

Il est proposé par Mme Noushig Eloyan

appuyé par Mme Claire St-Arnaud

que le prolongement du boulevard Cavendish vers le boulevard Henri-Bourassa ne se fasse pas dans l'axe du boulevard Toupin.

Un débat s'engage.

À 22 h 18, le président du conseil suspend la séance du conseil en raison d'une alarme incendie.

À 22 h 25, le conseil reprend l'étude de l'article 65.02

Il est proposé par Mme Claire St-Arnaud

appuyé par Mme Noushig Eloyan

De procéder à un vote enregistré sur cette proposition.

Le greffier par intérim fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Eloyan, St-Arnaud, Purcell, Labonté, Thériault, Dompierre, Primeau, Martinez, Blanchard et Hamel (10)

Votent contre: Messieurs et Mesdames Tremblay, Zampino, Marcel Tremblay, Senécal, Beaudoin, Dauphin, Fotopulos, Lavallée, DeSousa, Forcillo, Trudel, Allmand, Venneri, Bittar, Barbe, Prescott, Rotrand, Cowell-Poitras, Applebaum, Bélanger, Bissonnet, Worth, Montpetit, Deschamps, Ward, St-Onge, Campbell, Marotte, Perri, Zajdel, Demers, Infantino, Farinacci, Lapointe, Lachance, Du Sault, Gibeau, Dubois, Magri, Bernier-Genest, Grondin, Tassé, Miranda, Hénault et Bélisle (45)

Ouverture des portes: Le conseiller Cartier entre dans la salle des délibérations immédiatement après la proclamation du résultat du vote et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote, il aurait voté en faveur de cette proposition.

Résultat: En faveur : 11
Contre : 45

Le président du conseil déclare la proposition rejetée à la majorité des voix.

CM07 0774**Motion concernant l'évaluation et la possible réorganisation de la structure de gouvernance de la Ville de Montréal**

Attendu que la Charte de la Ville de Montréal a connu de nombreuses refontes majeures au cours des dernières années;

Attendu que la dernière modification majeure fut menée dans le contexte de la lutte aux défusions, contexte qui a depuis changé;

Attendu que des voix de plus en plus nombreuses appellent au changement et à la clarification des pouvoirs et obligations entre la Ville centrale et les arrondissements;

Attendu que aucun gouvernement du Québec n'acceptera à court et moyen terme d'apporter des changements à la Charte de la Ville de Montréal sans que ceux-ci soient le fruit d'un consensus large;

Attendu qu'il est temps de laisser de côté la partisanerie politique et d'éviter que la répartition des pouvoirs au sein de Montréal devienne un enjeu susceptible de changer au gré des humeurs des différentes formations politiques;

Il est proposé par Mme Noushig Eloyan

appuyé par Mme Claire St-Arnaud

- 1- que la Ville de Montréal lance, dès les prochains mois, un processus d'évaluation de la Charte et de la répartition des pouvoirs entre Ville centrale et arrondissements. Ce processus sera coordonné et supervisé par un comité sous la responsabilité du directeur général de la Ville de Montréal et y siégeront d'office le maire de Montréal accompagné d'un autre élu, la chef de l'opposition officielle, elle aussi accompagnée d'un élu, ainsi qu'un représentant des autres groupes parlementaires ou indépendants.
- 2- que ce processus se déroule en deux temps. Premièrement un aspect diagnostic, au début de 2008, qui devra identifier les différents problèmes à corriger et, dans un deuxième temps, au début de l'automne 2008, des pistes de solutions devront être proposées. Ces deux aspects devront faire appel à des expertises indépendantes reconnues ainsi qu'à l'expertise des services de la Ville de Montréal et devront faire l'objet d'une phase d'audiences publiques à chacune de ces étapes.
- 3- que le ministère des Affaires municipales et des Régions soit invité à participer dès le départ à ce processus à titre de partenaire et de conseil.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Claire St-Arnaud

appuyé par Mme Noushig Eloyan

De procéder à un vote enregistré sur cette proposition.

Le greffier par intérim fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et Messieurs Eloyan, St-Arnaud, Purcell, Labonté, Thériault, Cartier, Dompierre, Primeau, Martinez, Blanchard, Bélisle et Hamel (12)

Votent contre: Messieurs et Mesdames Tremblay, Zampino, Marcel Tremblay, Senécal, Beaudoin, Dauphin, Fotopulos, Lavallée, DeSousa, Forcillo, Trudel, Allmand, Venneri, Bittar, Barbe, Prescott, Rotrand, Cowell-Postras, Applebaum, Bélanger, Bissonnet, Worth, Montpetit, Deschamps, Ward, St-Onge, Campbell, Marotte, Perri, Zajdel, Demers, Infantino, Farinacci, Lapointe, Lachance, Du Sault, Gibeau, Dubois, Magri, Bernier-Genest, Grondin, Tassé, Miranda et Hénault (44)

Résultat: En faveur : 12
Contre : 44

Le président du conseil déclare la proposition rejetée à la majorité des voix.

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01), 80.01 (20.02), 80.01 (20.04) et 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM07 0775

Approuver un projet d'entente entre l'École de plongée sous-marine Les Anémones Bleues inc. et la Ville de Montréal, pour la période du 1er septembre 2007 au 31 décembre 2009, pour un prêt de locaux d'une valeur locative de 38 000 \$ par année, relativement au programme « Activités physiques et plein air »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente entre l'École de plongée sous-marine Les Anémones Bleues inc. et la Ville de Montréal ayant pour objet le prêt de locaux, de matériel et de plateaux sportifs, pour la période du 1er septembre 2007 au 31 décembre 2009, d'une valeur locative de 38 000 \$ par an, dans le cadre du programme « Activités physiques et plein air », selon les termes et conditions stipulés à l'entente.

Adopté à l'unanimité.

1074669002
80.01 (20.01)

CM07 0776

Approuver un projet d'acte d'échange aux termes duquel la Ville cède au Club de canotage de Cartierville inc. le lot 3 585 998 du cadastre du Québec et le Club de canotage de Cartierville inc. cède à la Ville le lot 3 585 999 du même cadastre, moyennant le paiement d'une indemnité de 323 500 \$ et de 5 168,20 \$ pour les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de retirer du domaine public un emplacement situé sur le côté sud-ouest de la rue Cousineau et au nord-ouest du boulevard Gouin, constitué du lot numéro 3 585 998 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville :
 - acquiert du Club de canotage de Cartierville inc., un immeuble situé sur le côté nord-est de la rue Crevier et au nord-ouest du boulevard Gouin, constitué du lot 3 585 999 du cadastre du Québec, pour les besoins d'une piste cyclable;

- cède au Club de canotage de Cartierville inc., un immeuble situé sur le côté sud-ouest de la rue Cousineau et au nord-ouest du boulevard Guoin, constitué du lot 3 585 998 du cadastre du Québec, aux fins récréatives et d'assemblage, moyennant une indemnité de 323 500 \$ que la Ville verse au Club de canotage de Cartierville inc. et un montant de 5 168,20 \$ pour le paiement de la TPS et de la TVQ, conformément aux conditions mentionnées au projet d'acte.

le tout sans soulte et aux autres conditions prévues au projet d'acte.

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1071027003
80.01 (20.02)

Article 80.01 (20.03)

Retiré séance tenante (Voir article 11.01)

CM07 0777

Autoriser une dépense additionnelle de 455 733 \$, taxes incluses, à titre d'honoraires supplémentaires à verser à QIM - travaux de réaménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal / Approuver à cette fin un projet de convention

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 455 733 \$, taxes incluses, à titre d'honoraires supplémentaires à verser à Quartier International de Montréal (QIM) suite à l'augmentation de la portée des travaux et de la complexité particulière du contexte d'intervention, occasionnant des délais de réalisation des travaux de réaménagement du domaine public réalisés dans la partie ouest du Vieux-Montréal;
- 2- d'approuver, à cette fin, un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et (QIM) (CG06 0341) modifiée, ainsi que l'annexe 2 de cette convention, afin d'augmenter le montant des honoraires versés à QIM;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1071231035
80.01 (20.04)

CM07 0778

Octroyer un contrat à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion de l'écocentre Eadie, pour une durée de trois ans - dépense totale de 399 636,33 \$, taxes incluses - appel d'offres sur invitation 07-10483 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Pro-Vert Sud-Ouest, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la gestion de l'écocentre Eadie, pour une période de trois ans à compter de la date d'émission, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 399 636,33 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 07-10483 ;
- 2- d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1070948003
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM07 0779

Octroyer un contrat à Corporation Oracle du Canada pour le renouvellement des services de support et d'entretien des licences d'utilisation des produits Oracle pour la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008 - dépense totale 272 678,97 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions du sixième paragraphe, du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à la Corporation Oracle du Canada, fournisseur exclusif, le contrat pour la fourniture de licences Oracle pour une période de 12 mois à compter de la date de son émission, au prix de sa proposition en date du 20 juin 2007 jointe au dossier, soit au prix total approximatif de 272 678,97\$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1074295001
80.01 (20.06)

CM07 0780

Octroyer un contrat à IBM Canada Ltée pour l'hébergement du centre informatique de la Ville de Montréal pour une durée de 5 ans, du 1er mars 2008 au 28 février 2013 - dépense totale de 20 113 865 \$, taxes incluses - appel d'offres public 07-10409 (2 soum.) / Approuver l'addenda no. 2 du contrat d'hébergement actuel avec CGI pour assurer son prolongement de 2 mois en début 2008 pour la période de transition, au coût de 326 903 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 20 113 865 \$, taxes incluses, pour l'hébergement du centre informatique de la Ville de Montréal, pour une durée de 5 ans, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'octroyer à IBM Canada Ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat à cette fin, à compter du 1^{er} mars 2008, pour un montant total approximatif de 18 597 899 \$, taxes incluses, ainsi qu'un montant de 567 741 \$, taxes incluses, pour les frais de déménagement et de transition conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-10409;
- 3- d'approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention intervenue entre la Ville et CGI (CO01 02583) modifiée et autoriser une dépense de 326 903 \$, taxes incluses, afin de prolonger la période d'hébergement de 2 mois à compter du 1^{er} janvier 2008, pour assurer la transition;
- 4- d'autoriser une dépense totalisant 227 726,80 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de certains des logiciels centraux et verser 141 201,14 \$ à la firme BMC Software Canada inc. et 86 525,65 \$ à la firme C.A. Computer Associates International inc. à cette fin;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1074048006
80.01 (20.07)

CM07 0781

Autoriser le renouvellement de l'entretien annuel des logiciels Lotus Notes, Tivoli et Websphere via le programme Passeport avantage d'IBM par l'entremise de la Direction générale des acquisitions du gouvernement du Québec (FAQ - Fournitures et ameublement du Québec) pour la période du 1er décembre 2007 au 30 novembre 2008 - dépense totale 768 282,51 \$, taxes incluses / Autoriser le Service des affaires corporatives à facturer la dépense aux unités d'affaires concernées (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, de gré à gré, à la Direction générale des acquisitions du gouvernement du Québec (FAQ - Fournitures et ameublement du Québec), le contrat pour le renouvellement de l'entretien annuel des licences IBM Domino, Notes, Websphere et TSM via le programme Passeport avantage d'IBM, pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 30 novembre 2008, au prix total approximatif de 768 282,51 \$, taxes incluses, conformément aux dispositions du sixième paragraphe, premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

- 2- d'autoriser le Service des affaires corporatives à facturer les unités d'affaires concernées;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1074295004
80.01 (20.08)

CM07 0782

Octroyer un contrat à Niche Technology inc., pour la fourniture et les services d'entretien d'un système intégré de données policières (IDP2), pour une durée de cinq ans, au montant total de 10 973 490,52 \$, taxes incluses - RASOP - Appel d'offres public 07-10221 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Niche Technology inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat pour le système d'intégration des données policières (IDP2), pour une durée de 5 ans, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif 10 973 490,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-10221 et d'approuver le projet de convention à cet effet;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1073909001
80.01 (20.09)

CM07 0783

Renouveler le contrat de soutien technique avec Oracle Corporation Canada inc., afin de maintenir les services et avantages dont le Service de sécurité incendie bénéficie pour le système de gestion des interventions (SGI), pour la période du 14 novembre 2007 au 31 décembre 2008, pour un montant total approximatif de 119 567,59 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Oracle Corporation Canada inc., le renouvellement de gré à gré du contrat pour la fourniture des services de soutien technique au Service de sécurité de Montréal, pour la période du 14 novembre 2007 au 31 décembre 2008, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 119 567,59 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conformément à ses offres de services des 25 juillet 2007, 16 et 24 septembre 2007, jointes au dossier;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1071600003
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Claude Trudel
 appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM07 0784

Autoriser la rétention des services du Collège canadien de police et de l'École nationale de police du Québec pour la diffusion de formations spécialisées aux policiers et policières du SPVM, pour les années 2008, 2009 et 2010 pour une somme maximale de 720 000 \$ (fournisseurs uniques)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel
 appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la Section formation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à retenir les services des organismes ci-après mentionnés pour la diffusion de formations spécialisées aux policiers et policières de ce service, pour une somme maximale de 720 000 \$ pour les années 2008-2009 et 2010, conformément au paragraphe 2, premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

<u>Organisme</u>	<u>Dépense maximale</u>
Collège canadien de police	270 000 \$ (non taxable) payable au Receveur général du Canada
École nationale de police du Québec	450 000 \$ (taxes incluses)

- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1073712004
 80.01 (20.11)

CM07 0785

Octroyer un contrat de gré à gré à Advanced Interactive Systems pour l'achat de quatre simulateurs de tir, échelonné sur les années 2007, 2008 et 2009 (69 439 \$ US/unité) (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel
 appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser l'achat de quatre (4) simulateurs de tir dont l'acquisition sera échelonnée sur les années 2007, 2008 et 2009 ;
- 2- d'accorder, de gré à gré, à Advance Interactive Systems, fournisseur unique, la commande à cette fin, au prix unitaire de son offre de services (69 439 \$ US) en date du 10 octobre 2007, conformément au paragraphe 6° du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1073712002
80.01 (20.12)

CM07 0786

Retenir les services de l'organisme à but non lucratif Le groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (G.U.E.P.E.), pour un montant de 310 400,61 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 2008, pour la fourniture de services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation dans le réseau des parcs-nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements dans certains parcs-nature et pour l'exploitation de la maison du Ruisseau, le bon maintien des lieux, installations et équipements de la Ville et approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de convenir une entente, d'une durée de 3 ans, avec l'organisme à but non lucratif Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (G.U.E.P.E.) pour la fourniture des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation dans le réseau des parcs-nature, des services d'accueil, des comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements dans certains parcs-nature, et pour l'exploitation de la maison du Ruisseau, le bon maintien des lieux, installations et équipements de la Ville, pour un montant de 310 400,61 \$;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette somme pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1072573003
80.01 (20.13)

CM07 0787

Autoriser une dépense additionnelle de 165 000 \$ pour la réalisation des travaux d'agrandissement du garage sis au 4545, rue Hochelaga pour les besoins de la Section sécurité routière du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat octroyé à Afcor construction inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 641 497 \$ à 1 816 497 \$ / Autoriser le transfert de 10 000 \$ du poste « dépenses incidentes » au poste « travaux contingents » à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 165 000 \$ pour finaliser les travaux d'agrandissement du garage au 4545, rue Hochelaga pour les besoins de la Section sécurité routière du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le transfert d'une somme de 10 000 \$ du poste «dépenses incidentes» au poste «travaux contingents» du contrat accordé (CG07 0167);
- 3- d'accorder à Afcor construction inc., ce surplus contractuel de 175 000 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 641 497 \$ à 1 816 497 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1073286007
80.01 (20.14)

CM07 0788

Octroyer un contrat à G.B. Cotton inc. pour des travaux de protection à la caserne 3, située au 1139, rue Ottawa, dont la réfection de la maçonnerie et de la cuisine - dépense totale 900 000 \$ - Appel d'offres public 5304 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 900 000 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux de réfection, de consolidation de certains éléments architecturaux et de protection à la caserne 3, située au 1139, rue Ottawa, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à G.B. Cotton inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 829 280 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5304 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1071354010
80.01 (20.15)

Article 80.01 (20.16)

Retiré séance tenante (Voir article 11.01)

Article 80.01 (20.17)

Retiré séance tenante (Voir article 11.01)

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.18) à 80.01 (20.22) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM07 0789

Octroyer un contrat à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis d'aménagement de la place des festivals et des rues Balmoral et Mayor - Îlot Balmoral - dépense totale de 4 037 157,34 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cites et villes (L.R.Q., c. C-19), un projet de convention de gré à gré par lequel la Société d'habitation et de développement de Montréal, organisme à but non lucratif, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis d'aménagement de la Place du Quartier des spectacles et des rues Balmoral et Mayor, pour une somme maximale de 4 037 157,34 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date de novembre 2007 ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1071231031
80.01 (20.18)

CM07 0790

Approuver la convention supplémentaire no 2 modifiant l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2005-2008) intervenue entre la Ministre de la culture, des communications et de la condition féminine et la Ville de Montréal afin d'y inclure la gestion du Fonds du patrimoine culturel québécois

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de convention supplémentaire no 2 modifiant l'entente sur le développement culturel de Montréal 2005-2008 (CG06 0068), modifiée, à intervenir entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et la Ville de Montréal afin de tenir compte de la création du Fonds du patrimoine culturel québécois et d'en inclure la gestion;

2- d'autoriser le maire à signer ce projet de convention pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1071231001
80.01 (20.19)

CM07 0791

Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Aéroports de Montréal concernant le versement d'un soutien financier de 90 000 \$, taxes incluses, pour les études sur le projet de services ferroviaires passagers entre le centre-ville de Montréal, l'Aéroport Pierre-Elliott-Trudeau et l'Ouest de l'île de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Aéroports de Montréal par lequel la Ville verse une contribution financière maximale de 90 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'études sur le projet de services ferroviaires passagers entre le centre-ville de Montréal, l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau et l'Ouest de l'île de Montréal;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1073453002
80.01 (20.20)

CM07 0792

Autoriser une contribution additionnelle de 1 076 611 \$, taxes incluses, aux fins de la réalisation du projet révisé d'aménagement de la rue McGill visant à ajouter la mise en lumière de caractéristiques architecturales remarquables / Approuver à cette fin un projet de convention avec Quartier International de Montréal (QIM) modifiant la convention relative au projet de réaménagement de la rue McGill (CM04 0362), modifiée (CM05 0615)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 465 848 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet révisé d'aménagement de la rue McGill, de la rue Saint-Jacques à la rue de la Commune, par l'ajout de la mise en lumière des caractéristiques architecturales remarquables de certains immeubles de cette rue;
- 2- d'approuver un projet de convention à cette fin entre la Ville et Quartier International de Montréal (QIM) modifiant la convention initiale (CM04 0362), modifiée, par lequel QIM est notamment autorisé à affecter à la réalisation du plan lumière une somme de 389 237 \$, provenant des surplus réalisés lors des travaux en vertu de cette convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Marvin Rotrand

1071231029
80.01 (20.21)

CM07 0793

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le Centre universitaire de santé de McGill (CUSM) relativement à la réalisation, au partage de coûts et à la gestion d'un ensemble de travaux publics municipaux rendus nécessaires par l'implantation du CUSM sur le site de l'ancienne cour de triage Glen

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le Centre universitaire de santé de McGill (CUSM) relativement à la réalisation, au partage de coûts et à la gestion d'un ensemble de travaux publics municipaux liés à l'implantation du CUSM sur le site de l'ancienne cour de triage Glen.

Adopté à l'unanimité.

1061231008
80.01 (20.22)

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.23) à 80.01 (20.27) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM07 0794

Entériner et ratifier l'ensemble des mesures pour le projet de contrôle de la distribution de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération par l'installation de compteurs dans tous les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (ICI) et l'installation de sites de mesures ou de régulation sur le réseau / Octroyer un contrat à Genieau, Groupe d'experts, à cet effet - dépense totale de 423 633 198 \$ - appel de propositions 07-10370 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 423 633 198 \$, taxes incluses, mais excluant les coûts d'indexation, pour un système de contrôle du réseau de distribution de l'eau potable s'échelonnant sur une période de 25 ans;
- 2- d'entériner et de ratifier, à toutes fins que de droit, l'ensemble des mesures prises par la Ville de Montréal en tant que municipalité centrale de l'agglomération, en vue de la réalisation du projet et plus spécifiquement des étapes énumérées ci-après, sans limiter la généralité de ce qui précède :
 - le processus de qualification ayant permis de sélectionner les candidats et la sélection de ceux-ci conformément aux critères établis;
 - le lancement de l'appel de propositions et l'élaboration des conditions et charges s'y rapportant;
 - la constitution du comité de sélection chargé d'évaluer les propositions des candidats et du sous-comité technique chargé d'assister celui-ci;
- 3- d'autoriser la création d'un poste de gestionnaire immobilier ainsi que l'embauche du personnel requis pour la réalisation du projet (volets 1 et 2) tel que spécifié dans le dossier décisionnel;
- 4- de prévoir un financement de 403 633 216 \$ et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, sous réserve de l'approbation, par la ministre des Affaires municipales et des Régions, du Règlement autorisant un emprunt de 300 000 000 \$ pour l'acquisition de compteurs d'eau, de manomètres, de débitmètres et de vannes de régulation ainsi que pour effectuer des travaux de modification ou de construction de chambre de vanne relevant de la compétence du conseil d'agglomération (dossier décisionnel 1071933003);
- 5- de retenir la proposition de contrat indexé de GÉNIAU, Groupe d'experts, ayant obtenu la note la plus élevée selon l'évaluation du comité de sélection constitué aux fins d'analyser les propositions soumises en réponse à l'appel de propositions pour la mesure de la consommation d'eau des industries, commerces et institutions, suivi et optimisation de la distribution de l'eau, pour un montant de 355 846 518 \$, taxes incluses, mais excluant les coûts d'indexation;
- 6- d'accorder à GÉNIAU, Groupe d'experts, le contrat pour la réalisation du projet joint en annexe C de l'appel de propositions et présenté en pièce jointe dans le dossier décisionnel, sous réserve de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Adopté à l'unanimité.

1071933001
80.01 (20.23)

CM07 0795

Octroyer un contrat pour la réhabilitation de la conduite principale d'aqueduc de 1800 mm en béton-acier sur le boulevard Pie-IX et la rue Jarry, contrat A-202-3, soumission 9799 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 11 196 973,34 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la conduite principale d'aqueduc de 1800 mm en béton-acier, sur le boulevard Pie-IX et la rue Jarry, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Constructions Louisbourg ltée, soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 10 571 973,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9799;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1073276005
80.01 (20.24)

CM07 0796

Approuver un projet d'entente de collaboration avec l'Institut national de la recherche scientifique pour la consolidation et le développement des inventaires patrimoniaux du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Entente de développement culturel entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville / Octroyer un soutien financier de 90 000 \$ à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 90 000 \$ à l'Institut national de la recherche scientifique afin de consolider et de développer les inventaires patrimoniaux du Vieux-Montréal pour l'année 2007;
- 2- d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1070083004
80.01 (20.25)

CM07 0797

Accepter la recommandation du comité aviseur mis en place dans le cadre de la révision de la gouvernance du programme des Jeux de Montréal / Approuver le projet de protocole d'entente à intervenir avec la Commission sportive Montréal-Concordia, d'une durée de 3 ans, renouvelable automatiquement / Accorder un soutien financier annuel de 178 400 \$ pour la durée du protocole et accorder un montant de 20 000 \$ à titre de soutien exceptionnel pour l'année 2007, afin d'assurer la mise en place du partenariat et la préparation des prochains Jeux de Montréal 2008 - RASOP

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accepter la recommandation du comité aviseur mis en place dans le cadre de la révision de la gouvernance des Jeux de Montréal à l'effet de retenir la Commission sportive Montréal-Concordia à titre de partenaire pour ce programme;
- 2- d'accorder un soutien financier de 178 400 \$ par année, à cet organisme ainsi qu'un soutien technique, sans facturation par les services de la Ville et les arrondissements, à compter de 2008 pour la durée du protocole;
- 3- d'accorder un montant de 20 000 \$ à titre de soutien exceptionnel pour l'année 2007, afin d'assurer la mise en place des partenariats requis et la préparation des prochains Jeux de Montréal 2008;

- 4- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, pour une durée de trois ans, renouvelable automatiquement, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 5- d'autoriser la directrice générale adjointe du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle à signer ce protocole d'entente;
- 6- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1071121004
80.01 (20.26)

CM07 0798

Octroyer un soutien financier de 100 000 \$ à la Mission Old Brewery pour l'année 2007 afin d'assurer les services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi auprès des personnes itinérantes et approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à la Mission Old Brewery pour l'année 2007, afin d'assurer des services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi à des personnes itinérantes;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1072586003
80.01 (20.27)

CM07 0799

Autoriser une dépense additionnelle de 2 325 000 \$ pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'échangeur du Parc/des Pins Lot 2 - démantèlement de l'échangeur et construction du nouveau carrefour dans le cadre du contrat octroyé à Constructions Louisbourg ltée, majorant ainsi le montant total du contrat de 16 239 555 \$ à 18 454 555 \$ - Coût net 1 217 365 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 325 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'échangeur du Parc/des Pins Lot 2 (CE05 1459);
- 2- d'accorder à Construction Louisbourg ltée le surplus contractuel de 2 215 000 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 16 239 555 \$ à 18 454 555 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1060541021
80.01 (20.28)

Article 80.01 (20.29)

Retiré séance tenante (Voir article 11.01)

CM07 0800

Répartir et distribuer une enveloppe additionnelle de 752 400 \$ pour 2007-2008 provenant du gouvernement du Québec aux CLD et aux deux SAJE de l'agglomération de Montréal et approuver un projet de résolution à propos de l'iniquité dans l'allocation des ressources par le gouvernement du Québec entre les CLD de Montréal et les CLD hors Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Gérald Tremblay

Et résolu :

- 1- d'approuver la répartition et la distribution entre les organismes CLD d'une somme de 752 400 \$ reçue du gouvernement du Québec à titre de contribution additionnelle pour l'année 2007-2008;
- 2- de mandater le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour assurer le suivi financier et administratif auprès des arrondissements, des villes reconstituées, des organismes CLD et du ministère, le tout en conformité avec les exigences de ce dernier;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel au montant de 752 400 \$;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5- d'approuver le projet de résolution suivant :
 - 1- Attendu l'iniquité dans l'allocation des ressources par le gouvernement du Québec entre les CLD de Montréal et les CLD hors Montréal;
 - 2- Attendu que Montréal :
 - génère 36 % de l'activité économique de la province mesurée par le PIB (2006)
 - compte 35 % des emplois de la province (Recensement de 2001)
 - compte 25 % des établissements de la province (2006)
 - compte la majorité des centres de recherche de la province, Montréal représente 25 % de la population de la province (2006) et
 - ne reçoit que 21 % (soit 12,7 M\$) de l'enveloppe budgétaire annuelle totale de 60,2 M\$ octroyée par le gouvernement du Québec aux CLD de la province;

- 3- Attendu que dans le cadre du Budget 2007 du gouvernement du Québec, une somme totale de 60 M\$ sera versée aux CLD de la province sur cinq ans à compter de 2007 et que, pour cette première année, l'enveloppe budgétaire de 752 400 \$ remise à Montréal ne représente que 10,7 % de l'enveloppe totale remise;

Il est recommandé :

de demander au gouvernement du Québec d'octroyer à Montréal la juste part qui lui revient.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1070878001
80.01 (30.01)

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM07 0801

Adoption - Règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG06-019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le Règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Adopté à l'unanimité.

1071628002
80.01 (42.01)

CM07 0802

Adoption - Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme réussir@montréal - Industrie)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme *réussir@montréal* - Industrie).

Adopté à l'unanimité.

1072438001
80.01 (42.02)

CM07 0803

Adoption - Règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le Règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adopté à l'unanimité.

1070713003
80.01 (42.03)

CM07 0804

Adoption - Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles.

Adopté à l'unanimité.

1061933001
80.01 (42.04)

À 12 h, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER PAR INTÉRIM

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE

Intérêts pécuniaires 2005-2009 - Conseillers municipaux - 2007

Le 26 novembre 2007

Michael **Applebaum**, Manon **Barbe**, Marie-Andrée **Beaudoin**, Richard **Bélanger**, André **Bélisle**, Richard **Bergeron**, Yvette **Bissonnet**, Patricia **Bittar**, Laurent **Blanchard**, Jocelyn Ann **Campbell**, Jean-Yves **Cartier**, Jane **Cowell-Poitras**, Claude **Dauphin**, Mary **Deros**, Richard **Deschamps**, Alan **DeSousa**, Richer **Dompierre**, Christian G. **Dubois**, Noushig **Eloyan**, Alvaro **Farinacci**, Sammy **Forcillo**, Helen **Fotopulos**, Jean-Marc **Gibeau**, Gilles **Groncin**, Line **Hamel**, Andrée **Hénault**, Benoit **Labonté**, Michel **Labrecque**, Sylvain **Lachance**, Pierre **Lapointe**, Cosmo **Maciocia**, Joe **Magri**, Soraya **Martinez**, Luis **Miranda**, Jacqueline **Montpetit**, Dominic **Perri**, Gaëtan **Primeau**, François **Purcell**, Marvin **Rotrand**, Claire **Saint-Arnaud**, Jean-François **St-Onge**, Francine **Senécal**, Alain **Tassé**, Lyn **Thériault**, Gérald **Tremblay**, Marcel **Tremblay**, Claude **Trudel**, Frank **Venneri**, Bertrand A. **Ward**, Monique **Worth**, Saulie **Zajdel**, Frank **Zampino**.
